

---

compte de ses critères et de ses priorités d'aide en général, de fournir un montant accru d'assistance technique dans le domaine nucléaire aux pays en voie de développement adhérant au TNP."

Il faut reconnaître que l'intérêt accru que suscite l'énergie nucléaire fait peser sur les ressources d'États comme le Canada une demande sans précédent. Dans nos efforts pour répartir ces ressources le plus efficacement possible, nous n'avons pas oublié notre profond souci de faire en sorte que l'énergie nucléaire ne serve qu'à des fins pacifiques. Ainsi, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a souligné, tout en maintenant ses contributions volontaires à l'AIEA au profit de tous les États membres en développement de l'Agence, le Canada a l'intention de prêter une attention toute spéciale aux pays qui ont ratifié le TNP et souscrit pleinement à ce qui constitue, à l'heure actuelle, le meilleur moyen, aussi imparfait soit-il, de prévenir la prolifération des dispositifs explosifs nucléaires.

Avant de conclure, je m'en voudrais de ne pas parler brièvement des activités de l'Agence en matière de garanties. Le Canada considère que les fonctions extrêmement importantes de l'Agence à cet égard sont inséparables de ses autres programmes. La coopération internationale dans le transfert des matériaux, de l'équipement et de la technologie nucléaires doit nécessairement reposer sur des garanties efficaces. Le Canada sympathise pleinement avec le Directeur général de l'Agence lorsqu'il déclare: "Je ne crois pas que nous disposerons d'un système satisfaisant de garanties tant que les fournisseurs d'équipement et de matériaux ne poseront pas comme condition de livraison que toute l'activité nucléaire du pays bénéficiaire soit placée sous les garanties de l'AIEA". Mon pays est prêt à collaborer aux efforts visant à réaliser cet objectif de la normalisation des conditions d'exportation, objectif auquel la Déclaration finale de la Conférence de révision a déjà attiré l'attention.

La coopération internationale dans le domaine nucléaire est indispensable, mais elle exige un système international et impartial de garanties. Il est essentiel d'avoir des garanties efficaces qui mettent l'atome à l'abri à la fois de l'homme et des accidents s'il doit devenir une source d'énergie acceptée et un domaine acceptable et souhaitable de coopération internationale. Le Canada estime que c'est de l'Agence internationale de l'énergie atomique que la communauté internationale doit attendre ces garanties.